



Bobcat®

Le guide de garantie pour les Téléscopiques



Sommaire de garantie de VersaHANDLER® de 12 mois

12

Cette brochure résume la garantie de 12 mois applicable au porte-outil télescopique Bobcat®. Les conditions de la garantie complète du porte-outil télescopique Bobcat sont présentées au verso.

Articles couverts

Votre garantie

Votre garantie porte-outils télescopique Bobcat entre en vigueur à la date de livraison à l'acheteur d'origine.

Porte-outil télescopique Bobcat

Garantie

DE 12 MOIS



La garantie couvre les défauts de matériau et/ou de fabrication pour une période de douze (12) mois après livraison de la machine

par votre concessionnaire Bobcat à l'acheteur d'origine. Au cours de la période de garantie, Bobcat Company réparera ou remplacera, selon son gré, sans frais de pièces et de main-d'œuvre, toute pièce défectueuse du porte-outil télescopique Bobcat, par suite de défauts de matériau et/ou de fabrication, sauf spécification contraire ci-incluse.

Pièces et main-d'œuvre



Votre concessionnaire Bobcat exécutera les réparations en vertu de la garantie (pièces et main-d'œuvre) en utilisant des pièces de rechange Bobcat. Un délai raisonnable doit être accordé au concessionnaire pour effectuer les réparations suite à la livraison de la machine dans son établissement.

Régions couvertes



Ce sommaire ne s'applique qu'aux porte-outils télescopiques Bobcat vendus et exploités aux États-Unis et au Canada. Pour les porte-outils télescopiques Bobcat vendus et exploités ailleurs, veuillez vous reporter à la garantie applicable pour ces régions.

Pneus de la marque Bobcat



Les pneus de la marque Bobcat sont garantis en cas de défauts de matériau et/ou de fabrication pendant une période de douze (12) mois, après la livraison à l'acheteur d'origine au prorata de la profondeur restante des sculptures du pneu au moment de la découverte de tout défaut.

Batterie



Les batteries d'équipement d'origine Bobcat sont garanties en cas de défauts de matériau et/ou de fabrication pendant une période supplémentaire de douze (12) mois suite à la période de garantie initiale de douze (12) mois, sous réserve que Bobcat Company ne remboursera qu'une proportion fixée du coût de remplacement de la batterie au cours de la période additionnelle de douze mois. En cas de problème de batterie, consultez votre concessionnaire Bobcat pour de l'assistance.

Articles non couverts

Entretien



La garantie ne couvre pas les entretiens courts périodiques : la lubrification, l'huile, les filtres et courroies. Pour plus de détails, consultez le manuel d'utilisation et d'entretien.

Dépenses supplémentaires



Ni Bobcat Company ni ses concessionnaires autorisés ne seront tenus responsables des dommages spéciaux, accessoires, indirects

ou consécutifs, y compris mais non de façon limitative, les frais découlant de l'immobilisation, de la location du porte-outil télescopique, du nettoyage de la machine, frais de déplacement, temps de déplacement et perte de rémunération.

Temps de déplacement - Transport



Le temps de déplacement et le transport de votre porte-outil télescopique Bobcat, du site

d'utilisation au concessionnaire d'entretien pour des réparations sous garantie, ne sont pas couverts et sont à la charge du propriétaire.

Altérations



Le propriétaire est responsable des coûts de réparation suite à des dommages résultant d'abus, d'accidents, d'altérations, de l'utilisation de

porte-outil télescopique Bobcat avec tout accessoire ou équipement non approuvé par Bobcat Company, d'obstructions des circuits d'air ou du défaut d'entretenir ou d'utiliser le produit conformément au manuel d'utilisation et d'entretien.

**POUR D'AUTRES CLARIFICATIONS
OU RÉPONSES À DES QUESTIONS
SPÉCIFIQUES, CONTACTEZ VOTRE
CONCESSIONNAIRE BOBCAT.**

Protection Plus



Vous pouvez acheter une couverture supplémentaire en vertu de la garantie pour

une période de un an suite à la livraison de la machine Bobcat. Pour plus d'informations sur les options de la Protection Plus qui vous sont disponibles, veuillez prendre contact avec votre concessionnaire Bobcat local.

Service à la clientèle



Votre satisfaction et votre fidélité sont de prime importance pour tous les

concessionnaires de porte-outils télescopiques Bobcat et pour Bobcat Company. Si une question concernant la garantie n'est pas traitée de façon satisfaisante, nous vous suggérons de suivre les étapes suivantes :

1. Parlez de votre problème au service de gestion du concessionnaire Bobcat.
2. S'il vous faut davantage d'assistance, veuillez contacter le bureau du service à la clientèle Bobcat. Un représentant du service à la clientèle sera à votre disposition pour vous aider.

**À l'usage du client seulement
1-800-743-4340**

GARANTIE

Bobcat Company garantit à ses concessionnaires autorisés et aux concessionnaires autorisés de Bobcat Equipment Ltd., qui à leur tour garantissent au propriétaire, que chaque chariot télescopique VersaHANDLER neuf est exempt de défauts avérés de matériel et de fabrication relativement (i) à tous les composants du produit, sauf spécification contraire ci-incluse, pour une période de douze (12) mois, (ii) aux pneus de la marque Bobcat, pour une période de douze (12) mois au prorata de la profondeur restante des sculptures des pneus au moment de la découverte de tout défaut, (iii) aux batteries de marque Bobcat, pour une période additionnelle de douze (12) mois après la période de garantie initiale de douze mois, sous réserve que Bobcat Company ne remboursera qu'une proportion fixée du coût de remplacement de la batterie au cours de la période additionnelle de douze mois et (iv) aux raccords rapides de l'hydraulique auxiliaire pour une période de six (6) mois ou 200 heures, selon la première échéance. Pour les nouveaux chariot télescopique Bobcat vendu au États Unis ou au Canada qui sont équiper d'un moteur Bobcat, le moteur est couvert pour 12 mois sous la garantie de base et 12 mois additionnelle, ou 2000 heures, le premier des deux prévalant, ce si est applicable sur les machines qui ont été livrer après le 1 janvier 2018. Les périodes ci-dessus mentionnées commenceront toutes après la livraison de la machine par le concessionnaire Bobcat autorisé à l'acheteur original.

Au cours de la période de garantie, le concessionnaire Bobcat autorisé réparera ou remplacera, au choix de Bobcat Company, sans frais de pièces et de main-d'œuvre, toute pièce du produit Bobcat, sauf spécification contraire ci-incluse, qui fait défaut à cause de défauts de matériel ou de fabrication. Le propriétaire avertira promptement, par écrit, le concessionnaire Bobcat autorisé du défaut et accordera une période de temps raisonnable pour effectuer la réparation ou le remplacement. Bobcat Company peut, à son choix, exiger que les pièces défectueues soient retournées à l'usine. Le temps de déplacement des mécaniciens et le transport du produit Bobcat chez le concessionnaire Bobcat autorisé pour tout travail sous garantie sont à la charge du propriétaire. Les recours prévus dans la présente garantie sont exclusifs.

Cette garantie ne couvre pas le remplacement des pièces d'entretien courant périodique, comme l'huile, les filtres, les pièces nécessaires à la mise au point et toute autre pièce soumise à une forte usure. Cette garantie ne couvre pas les dommages résultant d'abus, d'accidents, de modifications, de l'utilisation du produit Bobcat avec tout accessoire ou équipement non approuvé par Bobcat Company, d'obstructions des circulations d'air ou du défaut d'entretenir ou d'utiliser le produit Bobcat conformément aux instructions qui s'y appliquent.

CETTE GARANTIE EST EXCLUSIVE ET SE SUBSTITUE À TOUTES LES AUTRES GARANTIES ET CONDITIONS, À L'EXCEPTION DE LA GARANTIE DE TITRE. BOBCAT COMPANY DÉCLINE TOUTES LES AUTRES GARANTIES ET CONDITIONS, EXPRESSES OU IMPLICITES, Y COMPRIS TOUTES GARANTIES OU CONDITIONS IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'APTITUDE À UNE FIN PARTICULIÈRE. EN AUCUN CAS, BOBCAT COMPANY OU LE CONCESSIONNAIRE AUTORISÉ BOBCAT NE SERA TENU RESPONSABLE DE TOUT DOMMAGE SPÉCIAL, ACCESSOIRE, INDIRECT OU CONSÉCUTIF, Y COMPRIS MAIS NON DE FAÇON LIMITATIVE, LA PERTE OU L'INTERRUPTION D'AFFAIRES, LA PERTE DE PROFITS OU LA PERTE D'UTILISATION DE MACHINES, QUE CE SOIT PAR CONTRAT, GARANTIE, TORT, NÉGLIGENCE, RESPONSABILITÉ STRICTE, STATUT OU AUTREMENT, MÊME SI BOBCAT COMPANY OU LE CONCESSIONNAIRE BOBCAT AUTORISÉ A ÉTÉ AVISÉ DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES. LA RESPONSABILITÉ TOTALE DE BOBCAT COMPANY ET DES CONCESSIONNAIRES BOBCAT AUTORISÉS RELATIVEMENT AU PRODUIT ET AUX SERVICES FOURNIS AUX TERMES DES PRÉSENTES N'EXCÉDERA PAS LE PRIX D'ACHAT DU PRODUIT SUR LEQUEL CETTE RESPONSABILITÉ EST BASÉE.